

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 028-7269/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2020 - Approbation d'une convention

MET 19/13534/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique. En effet, l'Ecole, qui héberge le Centre de microélectronique de Provence, accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2020 sur le thème : « imaginer des projets d'Open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développements du territoire » qui se déroulera du 10 au 12 février 2020.

Cette manifestation annuelle, soutenue par la Métropole depuis 2016, rencontre un réel succès auprès des étudiants dont l'insertion professionnelle est facilitée par la mise en situation réelle de création de projets et partenariat avec les entreprises.

L'objectif de cette manifestation est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique l'élaboration sur trois journées d'une expérience collaborative. Ils devront imaginer des projets, tester en grandeur réelle une expérimentation d'intelligence collective en conduisant une réflexion collective avec les partenaires de PEPITE, IEP et AMU sur le sens et l'usage de leurs propositions.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

A partir d'un cadrage scientifique via la thématique des objets connectés, voire l'identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-up, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée. A cette première étape individuelle succèdent les méthodes d'idéation collaborative.

La promotion des idées permet de les clarifier pour présenter les usages à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités.

Une preuve de concept transdisciplinaire prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée. Elle est présentée à un jury composé de membres d'incubateurs, de chercheurs, d'industriels, de membres de l'École et d'institutionnels.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier à cet événement porté par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne d'un montant de 8 650 €.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne GU : 2020_00625	« Imaginer des projets d'Open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développements du territoire » à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 10 au 12 février 2020	N-1 : 8 491€	8 650 €	17 300 € Fonds propres : 8 650 €	8 650 € Soit 50% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 8 650 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation internationale susvisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour cette action innovante.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'aide à l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2020 pour un montant total de 8 650 euros au titre de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux du territoire.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sur l'état spécial du territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019